



CENI : Ouverture des candidatures pour les prochaines élections législatives

Dans un communiqué publié ce jeudi 08 novembre, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) annonce l'ouverture dès demain vendredi 09 novembre, des candidatures pour les prochaines élections législatives dont la date est fixée au 20 décembre 2018. Les candidats ont jusqu'au mercredi 14 novembre 2018 pour déposer leur dossier au siège de la CENI à Lomé. Cette annonce faite suite au décret portant convocation du corps électoral pris par le Gouvernement ce même jeudi en Conseil des Ministres.

Nous vous proposons l'intégralité du communiqué de la CENI:

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives du 20 décembre 2018 et conformément au décret pris en conseil des ministres ce jeudi 8 novembre 2018, le Président de la CENI informe les partis politiques, les regroupements de partis politiques et les groupes de candidats indépendants que le dépôt des dossiers de candidature commence le 9 novembre 2018 à 7 heures et prend fin le 14 novembre 2018 à minuit.

Le président de la CENI rappelle que, conformément au code électoral :

- est éligible, tout Togolais de naissance, âgé de 25 ans révolus à la date des élections et inscrit sur une liste électorale, sachant lire et écrire en langue officielle ;
- les candidats ne doivent pas être frappés d'inéligibilité ou se trouve dans une situation d'incompatibilité ;
- les députés sont élus au scrutin de liste bloquée à la représentation proportionnelles ;
- chaque liste comporte le double du nombre de sièges à pourvoir par circonscription électorale. Les candidats sont déclarés élus selon l'ordre de présentation sur la liste ;

Chaque dossier doit comporter :

- une déclaration individuelle de candidature comportant le nom, les prénoms, le sexe et le lieu de naissance de chaque candidat sur la liste ainsi que son numéro de carte d'électeur, sa profession et son domicile avec l'indication de son service, emploi et lieu d'affectation s'il est agent de l'Etat, d'une collectivité locale ou d'une entreprise ; elle doit mentionner que l'intéressé ne se trouve dans aucun cas d'inéligibilité prévus par la loi ;
- les renseignements nécessaires à l'impression du bulletin unique de vote, en l'occurrence la désignation du parti politique, du regroupement de partis politiques et du groupe de candidats indépendants concerné(s) par la liste, le logo sur support papier et sur CD du parti, du regroupement de partis politiques et du groupe de candidats indépendants ;
- la mention de la circonscription électorale.

La déclaration individuelle de candidature doit être accompagnée des pièces suivantes :

- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- une copie légalisée de l'extrait de naissance ou de

- jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
 - une photo d'identité ;
 - une déclaration par laquelle l'intéressé certifie qu'il pose sa candidature et qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par la loi.

A l'exception du dernier jour de dépôt où il sera organisé une permanence, les dossiers de candidature seront reçus au siège de la CENI les jours ouvrables de 7h00 à 17h30.

Des formulaires de déclaration individuelle de candidature et des formulaires de transmission de candidatures sont disponibles au secrétariat de la CENI à Lomé.

Chaque déclaration individuelle de candidature est rangée dans une chemise portant les indications suivantes :

- Le nom du parti politique ou le nom du regroupement de partis politiques légalement constitués ou la mention « indépendant »
- La circonscription électorale
- Le nom du candidat
- Le numéro d'ordre de présentation sur la liste de candidature

L'ensemble des déclarations individuelles d'une liste et les renseignements nécessaires à l'impression du bulletin de vote sont rangés dans une chemise à sangles revêtues des mentions suivantes

- Le nom du parti politique ou le nom du regroupement de partis politiques ou la mention « indépendant »
- La circonscription électorale

Le Président de la CENI rappelle aux partis politiques, regroupements de partis politiques légalement constitués et groupe de candidats indépendants, que les listes de candidats

doivent respecter dans l'ensemble, la parité homme-femme et qu'aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Un récépissé provisoire est délivré contre l'enregistrement du dossier à la CENI.

Après enregistrement des dossiers à la CENI et les vérifications administratives par le Ministère en charge de l'Administration territoriale, les dossiers sont transmis à la Cour Constitutionnelle qui publie la liste des candidats au plus tard vingt-cinq (25) jours avant la date du scrutin.

Dans les vingt-quatre heures (24h) qui suivent l'acceptation de la liste de candidature d'un parti politique ou d'un regroupement de partis politiques ou d'un groupe de candidats indépendants, le candidat en tête de liste verse au Trésor Public un cautionnement dont le montant est fixé par décret en Conseil des Ministres. Un récépissé définitif est délivré par la CENI sur présentation de la quittance de cautionnement. Le non versement du cautionnement entraîne l'annulation de la candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au secrétariat de la CENI sise au Boulevard Eyadema, Cité OUA. Téléphone 22 53 61 00.

Fait à Lomé, le 08 novembre 2018

Le Président,

Prof. Kodjona KADANGA



Francis Pédro Amuzun remplace l'UFC à la CENI

L'Union des Forces du Changement (UFC) va finalement quitter la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Au cours de sa séance plénière tenue ce jeudi, l'Assemblée nationale a en effet procédé au vote puis à la nomination de Francis Pédro Amuzun de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), dernier des 5 représentants de l'opposition parlementaire proposé par la Coalition des 14 partis l'opposition.

La guerre autour du siège de Jean-Claude Homawoo jusqu'alors représentant de l'UFC à la CENI, tourne donc à l'avantage de la Coalition de l'opposition. Par deux fois de suite notamment les 09 et 22 octobre derniers, les députés n'étaient pas parvenus à élire le dernier représentant de l'opposition parlementaire à la CENI, l'UFC clamant toujours sa légitimité d'être représentée au titre de l'opposition parlementaire au sein de l'Institution chargée de l'organisation des élections au Togo.

A la plénière de ce jeudi, les députés de la majorité et des autres partis de l'opposition (sauf l'UFC) ont enfin voté favorablement pour la passage de Francis Amuzun, lui qui avait été recalé lors du vote le 22 octobre dernier. La composition paritaire de la CENI, telle que voulue par la Coalition sera désormais une réalité, ceci après la prestation de serment des 8 personnes choisies par la C14.

Les 8 représentants de la Coalition au sein de la CENI ont donc finalement le quitus de l'Assemblée nationale. Ils devront prêter serment dans les prochains jours devant les membres de la Cour Constitutionnelle avant d'intégrer la Commission électorale.

Au Togo, les élections législatives sont prévues le 20 décembre prochain. Le décret portant ouverture et clôture de la campagne électorale a été adopté ce même jeudi 08 octobre en Conseil des Ministres. Selon le décret, la campagne électorale pour les législatives est ouverte du 04 décembre 2018 à 00 h 00 au 18 décembre 2018 à 23 h 59.

David



COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 08 NOVEMBRE 2018

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 08 novembre 2018 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.

Au cours des travaux, le Conseil a adopté quatre (04) décrets relatifs à l'organisation des élections législatives 2018.

Au début des travaux, le Président de la République a tenu à souligner le rôle important que le Gouvernement doit jouer aux côtés de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) afin d'organiser les élections législatives du 20 décembre 2018 dans de bonnes conditions de transparence, de crédibilité, de paix et de sécurité.

Au titre des décrets :

Le premier décret adopté par le Conseil fixe la date des élections législatives de 2018 et convoque le corps électoral pour lesdites élections. Le recensement électoral tel que recommandé par la CEDEAO réalisé du 1er au 25 octobre 2018 étant terminé, le corps électoral est à présent connu et peut donc être convoqué, conformément aux dispositions des articles 79 et 80 du code électoral, pour les élections législatives fixées au 20 décembre 2018.

Ainsi, le corps électoral est convoqué le 20 décembre 2018. Les bureaux de vote sont ouverts de 07 h 00 à 16 h 00 sur toute l'étendue du territoire national.

Il convient de rappeler aussi que cette date a été fixée depuis le 31 juillet 2018 par la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO à l'occasion de son 53ème sommet dans le cadre du règlement de la crise sociopolitique que notre pays a connue depuis le 19 août 2017.

Le deuxième décret adopté par le conseil fixe le montant du cautionnement à verser pour les élections législatives du 20 décembre prochain à cent mille francs (100.000 FCA) par candidat et doit être versé au Trésor Public par le candidat figurant en tête de liste. Il faut préciser que ce montant est réduit de moitié pour les candidats de sexe féminin conformément à l'article 225 du code électoral.

Le troisième décret adopté par le conseil des ministres porte ouverture et clôture de la campagne électorale.

Les élections législatives fixées au 20 décembre 2018, doivent être précédées de la campagne électorale animée par les partis politiques ainsi que par les candidats indépendants conformément à l'article 67 de la loi portant code électoral. Ainsi, la campagne électorale pour les élections législatives du 20 décembre 2018 est ouverte le mardi 04 décembre 2018 à 00 h 00 et prend fin le mardi 18 décembre 2018 à 23 h 59.

Le quatrième décret adopté par le conseil, porte vote par anticipation des forces de Défense et de Sécurité. L'art. 117 de la loi portant code électoral dispose : « Les membres des forces de défense et de sécurité peuvent, en cas de besoin, exercer leur droit de vote par anticipation. » Cette disposition est prévue par le code électoral pour libérer les Forces de Défense et de Sécurité le jour du scrutin afin de leur permettre de garantir la sécurité des électeurs et des opérations électorales.

Ainsi, les membres des Forces de Défense et de Sécurité appelés à garantir la sécurité des électeurs et des opérations électorales le jour du scrutin, sont autorisés à voter 72 h 00 avant la date du scrutin.

A l'issue du vote, les urnes sont scellées et déposées à la CELI. Les différents documents électoraux sont rangés dans des enveloppes scellés et transmises à la CELI. Le dépouillement a lieu le jour du scrutin général après le vote de l'ensemble du corps électoral dans les conditions prévues par le code électoral.

Prenant la parole, le Premier ministre, au regard des performances réalisées par notre pays en termes de réformes, a tenu à adresser les vives admirations de l'ensemble du Gouvernement au Président de la République pour le leadership qu'il a su imprimer à l'action gouvernementale qui a permis d'obtenir ses résultats très encourageants dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires au Togo.

En effet, selon le rapport Doing Business sur le climat des affaires publié le 31 octobre 2018, le Togo occupe la 137^{ème} place sur 190. A rappeler que le Togo occupait la 156^{ème} place en 2017. Ce bon qualitatif a pu se faire grâce aux instructions du Président de la République suivant lesquelles la Cellule chargée de l'amélioration du climat des affaires a été mise en place.

Ce classement place le Togo, dans le Top 10 des économies du monde les plus réformatrices et révèle que le Togo est le 2^{ème} pays au plan africain à avoir réalisé de nombreuses réformes, notamment six (06) sur onze (11), derrière le Rwanda qui en a réalisé sept (07) sur onze (11). Ces performances viennent renforcer les conditions d'attractivité et de compétitivité de notre pays.

Il en est de même de Millénium Challenge Account (MCA) qui a félicité le Togo pour avoir réalisé 14 scores sur 20 ainsi que l'Indice IBRAHIM MO qui a constaté une amélioration des indicateurs économiques au Togo.

Le Premier Ministre a renouvelé les admirations du Gouvernement au Chef de l'Etat pour sa participation remarquable à l'Initiative G20 Compact With Africa tenue à Berlin en Allemagne, du 29 octobre au 1er novembre 2018 qui va permettre une mise en œuvre efficiente du Programme National de Développement (PND) pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

Pour terminer, le Premier Ministre a réitéré l'engagement du Gouvernement à intensifier les efforts afin de renforcer la dynamique de progrès déjà enregistrée.

En réponse, le Président de la République a félicité le Premier ministre et son Gouvernement, la conseillère chargée de l'amélioration du climat des affaires et ses collaborateurs ainsi que tous les acteurs qui ont permis d'atteindre ces bons résultats.

Le chef de l'Etat a particulièrement exhorté les membres du Gouvernement à continuer de faire progresser notre pays et de le faire passer sous la barre des 100 places. Les reformes induites par le Doing Business doivent servir de levier pour la bonne exécution du PND. Il a ainsi convié tous les acteurs à travailler dans le sens de capter toutes les opportunités qui s'ouvrent, notamment l'Accord avec la MCA et le Programme Compact With Africa en vue d'attirer plus d'investissements étrangers et ainsi promouvoir davantage le secteur privé togolais.

Fait à Lomé, le 08 Novembre 2018

Le Conseil des Ministres



Des femmes à l'école du leadership politique à Atakpamé

Elles sont une centaine de femmes des Régions de Lomé commune, maritime et des Plateaux à entamer ce lundi à Atakpamé dans la préfecture de l'Ogou, un atelier de renforcement de capacités sur les défis et opportunités liés à leur participation aux élections locales et législatives. C'est la Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Mme Kolani Tchabinandi Yentcharé qui a

présidé l'ouverture des travaux de cet atelier de deux jours qui a pour objectif de contribuer à une meilleure participation des femmes aux prochaines élections au Togo.

Il s'agit de renforcer les capacités de ces femmes en leadership politique, et de recueillir les bonnes pratiques qui favorisent une participation massive des femmes aux élections législatives et locales non seulement en tant qu'électrices mais surtout en tant que candidates.

Mme Kolani a indiqué que les femmes au Togo sont majoritaires dans le secteur informel (54%) et jouent un rôle important dans l'agriculture, le commerce et les services. Pour elle malgré le dynamisme et le poids numérique de celle-ci, elles sont peu représentées dans les sphères de prise de décision au niveau mondial (22 %).

Elle a expliqué que l'initiative de cette rencontre est en parfaite concordance avec la vision de l'Union Africaine pour la décennie de la femme Africaine 2010-2020, et s'inscrit par ailleurs dans la cible 5 de l'ODD 5 à savoir : « garantir la participation entière et effective des femmes et leurs accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ».

Pour l'ancienne Ministre Mme Koumealo Anaté, (consultante), l'environnement politique au Togo devient de plus en plus favorable pour que les femmes puissent s'occuper des postes de responsabilité au niveau local et législatif. Selon elle, le code électoral a prévu la parité homme et femme mais force est de constater qu'il y a des pesanteurs qui font que les femmes sont faiblement représentées aux instances de décision.

Au cours de la formation, les participantes auront à apprendre à développer leur leadership, l'art oratoire avec beaucoup de travaux pratiques pour convaincre à l'aide des techniques de communication. Elles seront également outillées pour gérer des conflits et prendre conscience de leurs rôles et atouts pour

se positionner comme candidates aux élections.

Le Préfet de l'Ogou, M.Akakpo Edoh a rappelé que la tenue de cette rencontre s'inscrit dans la vision stratégique du gouvernement de faire participer les femmes au processus de développement. Il a invité les participantes à acquérir les bonnes pratiques qui puissent favoriser leur participation aux élections locales et législatives en tant que candidates bien positionnées sur les listes électorales.

La deuxième session de cette formation se tiendra les 8 et 9 novembre prochains à Kara et regroupera une autre centaine des participantes issues des régions Centrale, de la Kara et des Savanes.

Depuis Atakpamé, Evrard NOMANYO



Crise togolaise : Pouvoir et opposition chez le facilitateur guinéen Alpha CONDE

Sur invitation du facilitateur guinéen Alpha Condé, les protagonistes de la crise togolaise ont effectué ce week-end, le déplacement de Conakry pour une nouvelle évaluation de la

mise en œuvre des recommandations de la CEDEAO pour une sortie pacifique de crise au Togo.

Samedi dans la matinée, des responsables de la Coalition des 14 partis politique de l'opposition ont dû quitter la manifestation du Front Citoyen Togo Debout (FCTD) dans les rues de Lomé pour rallier la capitale guinéenne où devra se tenir une réunion du Comité de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO.

La délégation de la C14 est composée entre autres de la coordinatrice Mme Brigitte Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON, le chef de file de l'opposition Jean-Pierre FABRE, Me Yaovi AGBOYIBO du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR).

« *Nous aborderons surtout de ce qui a été fait le 23 septembre dernier, c'est-à-dire ce qu'on a appelé la synthèse des travaux du 23 septembre* », a indiqué le leader de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), Jean Pierre Fabre avant de quitter la marche du FCTD.

Dans la foulée, l'on apprend également le déplacement à Conakry du ministre de la fonction publique, Gilbert Bawara (qui fait office de porte-parole du Gouvernement) accompagné de ses collègues Payadowa Boukpassi en charge de l'administration territoriale et le Général de Brigade Yark Damehame de la sécurité et de la protection civile.

Sur la table des discussions chez Alpha Condé, certainement des sujets relatifs à la recomposition de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), au recensement électoral pour lequel la coalition de l'opposition avait appelé au boycott, à la tenue des prochaines élections et à la mise en œuvre des mesures d'apaisement suivant les décisions de la CEDEAO.

Cris DADA



Le Front Citoyen Togo Debout veut étendre ses manifestations aux autres villes du pays

« Nous ne baisserons pas les bras. Nous allons manifester dans la capitale. Nous allons étendre nos manifestations aux autres villes du pays » : c'est ce qu'a indiqué ce samedi, le premier porte-parole du Front Citoyen Togo Debout (FCTD), David Dosseh lors de la manifestation organisée par ce regroupement d'organisations de la société civile togolaise pour exiger du gouvernement, le respect de la feuille de route de la CEDEAO pour une sortie pacifique de crise au Togo.

Le Front Citoyen Togo Debout à travers cette marche organisée en collaboration avec d'autres mouvements de la société civile, dit mener une mission de veille et d'alerte. Elle compte donc intensifier ses manifestations pour la satisfaction de ses revendications qui portent notamment sur : *« la libération des détenus politiques, la cessation des violences, des tracasseries policières, des menaces et des intimidations exercées sur les citoyens, en particulier les responsables des partis politiques de l'opposition et de la société civile, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, l'arrêt du processus électoral unilatéral en cours*

et la mise en œuvre des réformes constitutionnelles, institutionnelles et électorales avant toute élection au Togo ».

« Pour nous, le message est clair : il n'est pas question de nous associer à ce simulacre de processus électoral. Il n'est pas question d'aller aux législatives le 20 décembre. Le processus doit être arrêté pour repartir sur de nouvelles bases », a fait savoir David Dosseh.

Soutenue par la Coalition des 14 partis de l'opposition, le FCTD a encore drainé ce samedi dans les rues de Lomé, des milliers de manifestants qui, partis de deux points de rassemblement à savoir le carrefour de l'Eglise Néo Apostolique près de Gakpoto et le carrefour du Marché de Bê, ont sillonné quelques artères de la capitale avant de chuter au carrefour Eglise des Assemblées de Dieu.

Au point de chute où un meeting a été tenu, les responsables du FCTD ont expliqué que les élections législatives ne peuvent pas mettre fin à la crise togolaise, mais les réformes constitutionnelles, institutionnelles et électorales.

Les responsables de la coalition de l'opposition ont assisté au début de la manifestation avant de rallier Conakry sur invitation du facilitateur guinéen Alpha Condé pour une nouvelle évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la CEDEAO.

David



Des experts de la CEDEAO à Lomé pour auditer le nouveau fichier électoral

Arrivés à Lomé pour l'audit du nouveau fichier électoral du Togo, les auditeurs commis par la CEDEAO ont été présentés ce mardi 30 octobre à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), ceci après leur prise de fonction. Il s'agit notamment de Mme Karine SAHLI-MAJIRA et de M. Mamady CONDE. Ces derniers ont indiqué que leur intervention a principalement pour objectif de veiller à ce que l'ensemble des procédures mises en œuvre par la CENI pour la constitution du fichier électoral réponde aux normes et standards de transparence, de fiabilité et de crédibilité.

Le recrutement de ces experts s'inscrit dans le cadre de la mission de la CEDEAO visant à apporter un appui technique au déroulement du processus électoral. Karine SAHLI-MAJIRA et Mamady CONDE ont rassuré de leur entière disponibilité à apporter leur concours aux services techniques de la CENI, ceci conformément aux principes de rigueur et de professionnalisme qui encadrent la mission confiée à eux confiée par la CEDEAO.

Dans un courrier adressé ce même mardi 30 octobre à la CENI, le Représentant permanent de l'institution sous régionale au Togo, Dr Garba Lompo a demandé à l'institution chargée de l'organisation des élections, de prendre toutes les

dispositions pour faire mettre à la disposition des experts, tout document, texte, information, support ou acte qu'ils solliciterient et dont-ils auront besoin afin de mener à bien leur mandat.

Il faut rappeler qu'à l'issue du recensement électoral qui a pris fin le 25 octobre dernier et dont la Coalition de l'opposition avait appelé au boycott, la CENI avait souligné que les données recueillies lors de l'enrôlement des citoyens allaient faire l'objet de compilation et des traitements informatiques subséquents en vue de l'édition du fichier électoral. « *Tout citoyen qui estime qu'un électeur a été indûment inscrit, radié ou omis dans le cadre de ce recensement, peut exercer les recours prévues par les articles 55 et suivants du Code électoral, dans le cadre du contentieux de l'inscription sur les listes électorales* », avait indiqué dans un communiqué, l'institution présidée par le Prof. Kodjona Kadanga.

David



**L'UFC réaffirme son « droit
inaliénable » d'être**

représentée à la CENI

L'Union des Forces de Changement (UFC) est sortie de son mutisme pour s'exprimer sur les sujets relatifs à l'actualité sociopolitique au Togo. Face à la presse ce mardi 30 octobre à son siège Lomé, le parti de Gilchrist Olympio a encore une fois clamé sa légitimité d'être représentée à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) au titre de l'opposition parlementaire, avant de déplorer ce qu'il appelle « l'attitude obscurantiste et négationniste » d'une bonne partie de la classe politique nationale qui selon lui, s'est employée depuis quelques semaines à lui contester contre toute évidence, son statut de parti de l'opposition.

La conférence de presse a été animée par des cadres du parti entre autres les conseillers André Johnson, Isaac Tchiakpé et Dr Folly Ekoué Gadah et l'ancienne Ministre Mme Dinah Wilson, (responsable des femmes).

Au sujet de problème relatif à la représentation de l'UFC à la CENI, ils ont expliqué que le fait pour la Coalition des 14 partis de l'opposition de considérer que la désignation des huit (08) représentants à la CENI lui revient, est une grave entorse aussi bien à l'article 15 du code électoral qu'à la lettre du communiqué issu de la 2^{ème} réunion du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CEDEAO.

« L'UFC est un parti d'opposition et ce positionnement à l'Assemblée nationale est conforme aux dispositions de la loi qui détermine le statut juridique de l'opposition », a indiqué Isaac Tchiakpé. « L'UFC en 2013 comme en 2015, avait déjà siégé en qualité de représentant de l'opposition parlementaire lors des élections législatives et présidentielles Au surplus, l'UFC ne s'est toujours pas alignée sur les votes du parti au pouvoir. Notre parti, en certaines occasions, a voté solidairement avec les autres partis de l'opposition qui constituent aujourd'hui la coalition », a-t-il ajouté.

Toutefois, la formation politique de Gilchrist Olympio n'écarte pas l'idée d'un éventuel départ de la CENI si la CEDEAO le lui demande. « Si aujourd'hui, la commission de la CEDEAO débarquait à Lomé et disait : toute considération faite, vous de l'UFC vous n'êtes pas un parti de l'opposition parlementaire ou vous l'êtes, mais nous vous dénions votre place à la CENI ; nous vous rassurons que l'UFC démissionnera tranquillement de cette CENI », a fait savoir le Dr Folly Ekoué Gadah.

La Coalition de l'opposition avait en effet adressé au Président de l'Assemblée nationale pour le compte de la CENI, une liste exclusive de huit (08) personnes sans aucun responsable de l'UFC qui en qualité de parti parlementaire, estime avoir également le droit d'être représenté au sein de l'institution chargée de l'organisation des élections au Togo.

Les responsables de l'Union des Forces de Changement ont saisi l'occasion de cette sortie médiatique pour réitérer à l'endroit de l'opinion et de la classe politique, son choix de participer aux prochaines élections législatives et locales. Ils ont par conséquent appelé leurs militants à aller massivement voter le jour du scrutin pour le renouvellement de la classe politique togolaise. Le parti « jaune » a par ailleurs exhorté tous les acteurs politiques du pays à la modération, à la tolérance sociale, au respect des différences, conditions nécessaires pour une stabilisation de la vie politique du pays.

L'UFC qui a signé depuis 2010, un accord avec le parti au pouvoir Union pour la République (UNIR), estime toujours que dans le contexte du Togo, seule une « approche négociée du pouvoir » peut permettre pacifiquement l'alternance politique dans le pays.

Le Togo, faut-il le rappeler, est secoué depuis août 2017 par une crise sociopolitique née des revendications de l'opposition qui réclame des réformes constitutionnelles,

institutionnelles et électorales. Les prochaines élections législatives et locales sont prévues en décembre 2018.

David



COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 25 octobre 2018 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozima GNASSINGBE.

Au cours des travaux, le Conseil a :

- adopté deux (02) projets de loi et huit (08) décrets ;
- écouté une communication ;
- et abordé un divers.

Au début des travaux, le Chef de l'Etat a félicité les populations et tous les acteurs qui ont contribué au bon déroulement du processus de recensement électoral mis en oeuvre par la CENI et qui s'achève aujourd'hui.

Malgré quelques difficultés techniques rencontrées et des incidents mineurs enregistrés, le processus a été conduit de façon satisfaisante.

En ce qui concerne les incidents enregistrés, le Président de la République a instruit tous les services compétents, notamment les services de sécurité et de justice d'entreprendre toutes les démarches pour identifier leurs auteurs afin qu'ils répondent de leurs actes. Le Chef de l'Etat a engagé le gouvernement à tirer tous les enseignements en vue de continuer à améliorer le processus électoral dans notre pays.

Le Président de la République est revenu sur l'atelier d'appropriation du Plan National de Développement organisé les 19 & 20 Octobre 2018 au Palais de la présidence. Cet atelier, ouvert et animé par le Premier Ministre, a rassemblé les membres de l'administration, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

Au cours de cet atelier d'appropriation, une communication relative au 3ème Forum de coopération Sino Africain (FOCAC) tenue à Beijing du 02 au 04 septembre 2018 a été présentée aux participants en présence de Son Excellence M. l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Togo.

Lors de ce forum, le Président chinois a annoncé la mise à disposition de l'Afrique d'une enveloppe de 60 milliards US dollars qui sera déployé sur trois ans au travers de huit initiatives phares dont la promotion industrielle, l'interconnexion des infrastructures, la facilitation du commerce, le développement respectueux de l'environnement, le renforcement des capacités, les soins de santé, les échanges humains et culturels ainsi que la paix et la sécurité, ceci en continuité de l'initiative chinoise « Ceinture et Route ».

Un lien entre les trois axes du PND et les huit initiatives phares du FOCAC a été établi et, ensemble, administration,

secteur privé et partenaires techniques et financiers ont travaillé sur les projets prioritaires qui sous-tendent la mise en oeuvre du PND.

Le Chef de l'Etat a donné des instructions aux administrations pour se rendre plus disponibles et attentives aux préoccupations du secteur privé appelé à jouer un rôle primordial dans l'exécution du Plan National de Développement.

Prenant la parole, le Premier ministre a exprimé l'admiration du Gouvernement à l'endroit du Président de la République, pour ses orientations qui ont permis le bon déroulement du recensement électoral.

Le Premier ministre a tenu à souligner que tous les partenaires auxquels le PND a été présenté ont marqué leurs appréciations sur la qualité de ce Plan. Il a rassuré le Chef de l'Etat que l'ensemble du Gouvernement fera les efforts nécessaires afin que sa vision au travers du PND soit véritablement traduite dans la réalité.

Au titre des projets de loi :

Le premier projet de loi adopté par le Conseil institue les juridictions commerciales en République togolaise.

Sous l'impulsion de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, le gouvernement met en œuvre un ambitieux programme visant à améliorer le climat des affaires dont l'un des volets est consacré à l'exécution des contrats qui concernent spécialement le fonctionnement et l'organisation de la justice commerciale.

C'est ainsi qu'au tribunal de Lomé, des chambres commerciales ont été créées et fonctionnent à travers un protocole d'accord qui, tout en garantissant les bonnes pratiques, ne comblent pas le vide quant à la base légale de la procédure. En effet, suivant l'article 84 de la Constitution, les règles fixant la procédure devant les tribunaux judiciaires et administratifs

sont fixées par la loi.

Le présent projet de loi, inspiré des principes universels d'une justice de qualité et des règles édictées par l'OHADA, vient régulariser cette situation en créant les tribunaux et en instituant la procédure à suivre devant les juridictions commerciales.

Le deuxième projet de loi adopté par le Conseil est relatif à la protection des données à caractère personnel.

Ce projet de loi met en place un cadre juridique et institutionnel qui offre une protection plus efficace des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, à l'égard de leurs données à caractère personnel. Il précise notamment, la définition de la notion de données à caractère personnel, les exigences de conformité légale des traitements de données à caractère personnel, les droits des personnes dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement, et crée une instance nationale de protection des données à caractère personnel.

Il tient compte des dispositions de l'Acte additionnel A.S.A1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel adopté par la CEDEAO ainsi que de la Convention de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.

Au titre des décrets :

Le Conseil des ministres a adopté huit décrets, dont quatre portant création et organisation de l'Ecole Nationale des Auxiliaires Médicaux d'Atakpamé (ENAM-AT), Tsévié, Kpalimé et Dapaong, et quatre portant création et organisation de l'Ecole Nationale des Sages-Femmes d'Atakpamé (ENSF-AT), de Tsévié, Kpalimé et Dapaong.

La politique de redynamisation du secteur de la santé, composante du troisième axe du Plan National de Développement

2018-2022, comporte notamment le renforcement en ressources humaines à travers la multiplication et la déconcentration des centres de formation.

C'est dans cette logique que le gouvernement a décidé de créer des écoles d'auxiliaires médicaux et de sages-femmes à Dapaong, Atakpamé, Kpalimé et Tsévié.

Ces écoles ouvertes à la rentrée scolaire 2018-2019, vont constituer, avec les facultés des sciences de la santé des universités de Lomé et de Kara, un véritable vivier de formation en ressources humaines, destiné à améliorer l'offre de soins en qualité et en quantité.

Au titre de la communication

Le Conseil a également écouté une communication présentée par le ministre des mines et de l'énergie, relative au projet d'approvisionnement du Togo en gaz naturel liquéfié auprès de la Guinée équatoriale.

Face à l'impératif de l'accès universel à l'énergie à l'horizon 2030, il est apparu nécessaire de rechercher de nouvelles dynamiques et de nouveaux schémas de partenariat, mais aussi de recourir à la mutualisation des efforts et des moyens dans le secteur de l'énergie.

C'est dans ce cadre que le ministère des mines et des hydrocarbures de la République de Guinée équatoriale a manifesté sa volonté de coopérer avec le ministère des mines et de l'énergie du Togo dans le secteur de l'énergie, particulièrement dans le domaine de l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié (GNL).

Après les échanges préliminaires, les deux parties ont décidé d'explorer la possibilité de réaliser des infrastructures de stockage et de regazéification du GNL pour alimenter les centrales thermiques du Togo.

Au titre des divers

Dans les divers, le Premier ministre a convié les membres du Gouvernement à la cérémonie d'inauguration du poste frontalier juxtaposé de Noépé, le vendredi 26 Octobre 2018 en présence de leurs Excellences Messieurs les chefs d'Etat du Togo et du Ghana.

Un communiqué du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales précisera les différents corps conviés et l'heure de la mise en place.

Fait à Lomé, le 25 octobre 2018

Le Conseil des Ministres



Nouvelle visite des cadres d'UNIR dans les CRV dans L'OGOU

Des cadres du parti Union pour la République (UNIR) composés des honorables Amétodji Michel, Mme Adjamagbo Ayelo et Oladokoun Wonou ont parcouru ce mercredi 24 Octobre, les Centres de Recensement et de Vote (CRV) de certains quartiers d'Atakpamé et des villages de Matékpo, Yerusalem et Olesse dans le canton de Boko (au Nord-Est d'Atakpamé) et à N'tivou

dans le canton de N'tivou.

Cette tournée de constat des opérations d'enrôlement des populations en âge de voter sur les listes électorales pour les prochaines élections, intervient à la suite de celle initiée le 18 et 19 octobre derniers par l'honorable Amétodji et l'ancien Ministre Amadou pour constater de visu le démarrage et l'évolution du recensement dans les CRV des communes d'Atakpamé, d'Anié et autres localités de la Région des Plateaux.

L'honorable Amétodji et sa suite se sont rassurés du bon déroulement des opérations de recensement et de la possession effective des cartes d'électeurs par les personnes visitées dans ces localités.

En lançant un appel pressant aux retardataires, il a rappelé qu'un jour est ajouté de plus pour permettre à chacun de se faire recenser pour les échéances à venir. Mme Adjamagbo Ayelo a pour sa part expliqué les utilités et faveurs liées à la possession de cette carte hormis son caractère de vote.

Il faut souligner que le recensement électoral dans la zone 2 a pris fin ce jeudi 25 octobre.

Depuis Atakpamé, Evrard NOMANYO